

ELEVE

Nom : Prénom :
 Date & lieu de naissance : Nationalité :
 N° de portable :
 Classe scolaire 2023/2024 : Classe de danse en 2022/2023 :
 Etablissement scolaire fréquenté :

PARENTS

PARENTS	PARENT 1	PARENT 2
NOM* PRENOM*		
ADRESSE*		
CODE POSTAL* VILLE**		
TEL. DOMICILE*		
PORTABLE*		
EMAIL*		
TYPE DE GARDE <i>pour les parents divorcés</i>		

* Mentions obligatoires
 ** Les résidents de Cannes et de Mougins doivent fournir un justificatif de domicile

COURS SUIVIS

J'inscris mon enfant à l'ÉCOLE DE DANSE DE CANNES-MOUGINS ROSELLA HIGHTOWER pour toute l'année scolaire 2023/24 en classe de :
 pour les nouveaux élèves, voir le niveau selon l'âge, sous validation du PNSD Rosella Hightower

Je m'engage à verser pour l'année 2023/24 :

Frais d'adhésion annuelle obligatoires :		33..... €
Frais de cours (paiement par trimestre) : voir tarifs page 2 - Annexes	3 X	= €
Je bénéficie d'une remise d'inscription d'un autre enfant dans l'école :			
	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
		Total €

Lu et approuvé - Fait à le.....

Signature obligatoire du répondant financier

CONDITIONS GENERALES

- Les règlements sont dus en début de trimestre scolaire.
- Le présent document vaut engagement contractuel du parent signataire à régler une année scolaire complète.
- Selon les places disponibles et à la suite de la première semaine de cours, l'école validera définitivement les préinscriptions des nouveaux élèves.
- Les dates d'activité et de vacances sont précisées en début d'année aux familles. LE PNSD se réserve le droit de les modifier selon son calendrier d'activité.
- La tenue réglementaire est obligatoire et reste à la charge des familles.
- La direction pédagogique de l'école se réserve le droit d'imposer le choix des groupes pour respecter la cohérence des niveaux techniques au sein de chaque groupe.
- L'école ne peut pas être tenue responsable en cas de vol dans les vestiaires. Nous vous conseillons de prendre vos précautions.
- En cas d'absence prolongée pour maladie ou accident (dûment justifiée par un certificat médical), un avoir sera appliqué au prorata des périodes effectuées, hors déduction des frais administratifs.
- Dans le cas d'une exclusion disciplinaire définitive, les trimestres échus et le mois en cours seront dus.
- En cas de litige, le tribunal de Cannes est seul compétent.

TARIFS : par trimestre

COUT AU TRIMESTRE	RESIDENT CANNES-MOUGINS	RESIDENT AUTRES COMMUNES
- Eveil - Initiation 1 <i>1 cours par semaine</i>	134 €	182 €
- Initiation 2 <i>2 cours par semaine</i>	187 €	262 €
- Orientation 1 <i>*2 ou 3 cours par semaine</i>	209 €	306 €
- Orientation 2 <i>*3 ou 4 cours par semaine</i>	230 €	337 €
- Orientation 3 <i>*4 ou 5 cours par semaine</i>	252 €	359 €

**Un cours supplémentaire intensif sera proposé par les professeurs à certains élèves.*

Le tarif restera le même pour ces élèves.

** Une remise de 20% sera accordée sur ces tarifs pour les frais d'inscription du second enfant.*

Lu et approuvé - Fait à le.....

Signature obligatoire du répondant financier